

SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 2

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 3

Le nombre de voix exprimées : 17

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTES</i>
BAS CHERAN	BERNARD-GRANGER	Serge	Démission	
	<u>BUTTIN</u>	<u>Alexis</u>	Présent	Vote X
	<u>LACOMBE</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Excusé	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>Yohann</u>	Présent	Vote X
	<u>VAUJANY</u>	<u>Francis</u>	Présent	Vote X
	<u>VIBERT</u>	<u>Martine</u>	Excusée	
	BISTON	Sylvain	Présent	Vote X
	DERRIEN	Patrice	Absente	
	FOLLINET	Jean-Marc	Présent	Vote X
	ROUPIOZ	Sylvia	Absente	
	TRANCHANT	Edith	Absente	
	VUACHET	André	Présent	Vote X
		BRAISSAND	Jean-François	Présent
	AGUETTAZ	Robert	Absent	
MOYEN CHERAN	<u>BARILLIER</u>	<u>Agnès</u>	Présente	Vote XX Pouvoir de Mme Mermoz
	<u>DUBOIS</u>	<u>Roland</u>	Présent	Vote X
	<u>DUBOSSON</u>	<u>David</u>	Présent	Vote X

	<u>MUGNIER</u>	<u>Françoise</u>	Présente	Vote X
	<u>MERMOZ</u>	<u>Patricia</u>	Excusée	Donne pouvoir à Mme Barillier
	<u>REY</u>	<u>Gilles</u>	Présent	Vote X
	BOGEY	Franck	Excusé	
	BOLLARD	Alain	Absent	
	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente	
	FRANCOIS	Gilles	Absent	
	MARTIN	Jean-Claude	Absent	
	BRUYERE	Pierre	Absent	
HAUT CHERAN	<u>BOULNOIS</u>	<u>Vincent</u>	Présent	Vote X
	<u>ROCHAIX</u>	<u>Daniel</u>	Excusé	
	<u>FERROUD-PLATTET</u>	<u>Hervé</u>	Présent	Vote X
	<u>FRESSOZ</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Excusé	Donne pouvoir à M. Delhommeau
	<u>JOLY</u>	<u>Max</u>	Absent	
	<u>DELHOMMEAU</u>	<u>Eric</u>	Présent	Vote XX Pouvoir de M. Fressoz
	BECCU	Jean-François		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	GOGNY	Christian	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
	TICHKIEWITCH	Serge	Absent	

Désignation du secrétaire de séance

Madame Agnès Barillier été élue secrétaire de séance.

Monsieur Yohann Tranchant invite Baptiste et Angélique, nouveaux agents du SMIAC, à se présenter aux membres du Comité syndical.

Baptiste Decaestecker, chargé d'études au SMIAC, a pour mission la structuration des bases de données, le pilotage de l'observatoire et des réseaux de mesure, la production et le suivi d'indicateurs et support scientifique tous projets.

Angélique Lazzerini, chargée du secrétariat, comptabilité et de la gestion des ressources humaines, a pour mission l'exécution budgétaire et payes, le suivi des subventions et marchés publics et support administratif au fonctionnement et aux projets.

Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 09 Mai 2023

Le Procès-verbal du 9 Mai 2023 est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

Points soumis à délibération

Point 1 – Budget : Passage à la M57, apurement du compte 1069, DM abondement chapitre 10

Monsieur Yohann Tranchant présente les modalités du passage M57, nouvelle instruction référentielle budgétaire avec les changements induits à savoir la suppression des dépenses imprévues qui seront éventuellement à provisionner dans les différents chapitres. Il y aura davantage de souplesse de compte à compte en cours d'exercice dans une certaine limite. **Monsieur Yohann Tranchant** précise qu'il s'agit de la M57 abrégée, en raison du budget assez simple du SMIAC en terme du nombre de lignes. **Monsieur Yohann Tranchant** informe qu'Angélique va suivre une formation pour être au pli de cette nouvelle nomenclature. **Monsieur Yohann Tranchant** propose de voter pour appliquer la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'autoriser à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. En l'absence de remarques particulières, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

Adoption de la nomenclature M57 développée au 1^{er} janvier 2024

Délibération

L'assemblée décide à l'unanimité

- **D'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée et par nature, pour le budget principal ;**
- **Et d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Monsieur Yohann Tranchant précise que le syndicat a 11 626.81 € au compte 1069, compte qui doit être apuré dans le cadre du passage à la M57. Il est nécessaire d'autoriser l'apurement de ce compte 1069 du montant indiqué, d'autoriser l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) par le crédit du compte 1069 et la prise en charge de ces écritures par le comptable public. En l'absence de remarques particulières, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

Apurement du compte 1069

Délibération

L'assemblée décide à l'unanimité

- D'autoriser l'apurement du compte 1069 d'un montant de 11 626.81 euros au budget principal par une opération d'ordre semi-budgétaire ;
- D'autoriser l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069 et la prise en charge de ces écritures par le comptable public.

Décision modificative n° 1

Délibération

L'assemblée décide à l'unanimité

- D'adopter l'exposé de Monsieur le Président et d'autoriser l'inscription budgétaire en décision modificative n° 1 au budget 2023 du SMIAAC comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président d'assurer le règlement de cette affaire.

Point 2 – Convention de réadhésion au service de médecine de prévention du CDG 74

Monsieur Yohann Tranchant rappelle l'obligation depuis 1985 d'adhérer à une médecine préventive. La précédente convention est arrivée à échéance fin 2022. Afin de régulariser la situation, le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose une nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour 3 ans, jusqu'à la fin 2025. Il y a lieu d'autoriser le Président à solliciter le Centre de Gestion pour pouvoir bénéficier du service de médecine préventive dans le cadre de son service facultatif du CDG et de conclure cette convention correspondante avec le CDG 74 pour la médecine professionnelle préventive. **Monsieur Yohann Tranchant** précise qu'il n'est pas informé d'une éventuelle autre alternative de médecine préventive. En l'absence de remarques particulières, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

Délibération

L'assemblée décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

Point 3 – Recrutement d’un chargé d’animation/mobilisation en contrat de projet - PTGE

Monsieur Yohann Tranchant précise qu’il s’agit d’un recrutement à temps plein, dans le cadre d’un contrat de projet, formule qui permet de recruter sur une durée calée sur un projet défini, ici le Projet de territoire pour la Gestion de l’Eau. A partir de la note de synthèse, **Monsieur Yohann Tranchant** présente l’organigramme cible pour le mandat en cours. Il s’appuie sur la structure du synoptique. Ainsi 3 chargés de missions doivent répondre aux 3 grands volets d’action du SMIAC :

1. Accroître la connaissance sur les milieux : **Baptiste Decaestecker** en qualité de chargé d’études (capitalisation, tri et valorisation de toutes les données acquises depuis un certain nombre d’années non suffisamment exploitées). Les nouveaux outils informatiques (cartographie SIG) permettent d’approfondir l’exploitation de ces études.
2. Entretien, restaurer, aménager. **Vianney Gadiolet**, le chargé d’opération a pour missions de préparer et suivre les chantiers, piloter la maîtrise d’œuvre, être référent prévention des inondations, piloter les études de dangers. Dans certains cas, il pourra faire de la maîtrise d’œuvre interne pour des plus petits travaux (risques inondations très limités).
3. **Mobiliser les acteurs**. C’est le 3^{ème} volet, objet de la présente délibération. Une des grandes actions sera de faire faire, de pouvoir aller à la rencontre de l’ensemble des acteurs du bassin versant. Le fil rouge de sa mission « contrat de projet » est de mobiliser dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l’eau (PTGE). Ce recrutement avait été déjà évoqué lors du comité du mois de mai au cours duquel Monsieur Rochaix rapportait la nécessité d’y consacrer un volume temps important. L’un des axes fort de l’Agence de l’Eau est de réduire la pression sur les milieux par la réduction des besoins et des consommations. **Monsieur Yohann Tranchant** propose un contrat de 3 ans renouvelable qui permet de construire le plan territorial de gestion l’eau et d’assurer son suivi. Le travail sera réalisé en transversalité, les apports du chargé d’études en matière de connaissance seront exploités par le chargé de missions PTGE pour mobiliser les acteurs du territoire et permettre ensuite au chargé d’opération de réaliser les actions du futur programme pluriannuel.

En fonction de la décision du comité syndical, **Monsieur Yohann Tranchant** préconise le lancement de la fiche de poste et de l’offre dans les meilleurs délais pour un recrutement début 2024.

Monsieur Yohann Tranchant précise que l’étude des volumes prélevables a été transmise au Préfet coordonnateur de bassin pour notification. Dans la foulée, le SMIAC enclenchera l’élaboration du PTGE. Au niveau calendrier, l’arrivée du chargé de mobilisation serait souhaitable en début d’année 2024 pour prendre en main ce dossier et travailler avec le bureau d’études qui a réalisé l’étude des volumes prélevables.

Monsieur Gilles Rey demande quelle sera l’évolution de la masse salariale. **Monsieur Yohann Tranchant** précise que la masse salariale ne dépasse pas celle du début de mandat à

6 agents. L'équipe rivière ne bénéficiait plus de subventions. Demain, les quatre postes techniques auront des quote-part de temps agent éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. Les postes sont mieux rémunérés mais aussi mieux financés car ils correspondent aux programmes d'actions de l'Agence.

Monsieur Vincent Mennessier précise que dans le cadre des financements de l'agence de l'eau, une partie forfaitaire égale à 30% de la masse salariale est financée. Elle correspond aux frais indirects, dont les frais de secrétariat. Les nouveaux profils (missions) financent mieux le nouvel organigramme du SMIAC.

Monsieur Eric Delhommeau demande si le budget 2023 prévoyait ce recrutement. **Monsieur Yohann Tranchant** confirme qu'une enveloppe avait été votée sans prévoir les mouvements de personnels qui ont eu lieu courant 2023 (mutation de régis, démission d'Alexandre). Les provisions avaient été estimées en fonction des postes en cours. **Monsieur Yohann Tranchant** confirme que le budget sera suffisant, une décision modificative ne sera pas nécessaire. De plus, le chargé de mobilisation ne devrait pas être recruté avant janvier 2024.

Monsieur Yohann Tranchant précise que pour les derniers recrutements, le SMIAC a eu la chance d'avoir des personnes disponibles assez rapidement (Baptiste, Vianney). La problématique du logement est toujours d'actualité. Le recrutement du chargé de mobilisation sera le dernier du mandat. L'organigramme du SMIAC pour le mandat serait atteint pour mener à bien ses missions.

Monsieur Yohann Tranchant propose de recourir à un contrat de projet de 3 ans, règlementairement reconductible dans la limite de 6 ans cumulés. Ce recrutement se fait sur un emploi dit non-permanent.

Monsieur Yohann Tranchant précise que le temps alloué au PTGE ne sera pas un temps plein. Un temps sera consacré à la communication générale du syndicat. **Madame Agnès Barillier** précise que ses missions comprennent également le plan de gestion des zones humides. **Monsieur Yohann Tranchant** confirme qu'il y aura toute l'animation autour de ce dossier ainsi que le suivi des pollutions où le chargé de mobilisation pourra aller au contact des personnes.

Sans autre remarque, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

Délibération

L'assemblée décide à l'unanimité

- **D'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel à candidatures pour un poste de « chargé de missions/mobilisation Grand cycle de l'Eau » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à recourir à un contrat de projet de 3 ans reconductible, de catégorie A ou B, à temps complet.**

Monsieur Jean-François Braissand quitte la réunion du comité syndical à 20 heures 25.

Points non soumis à délibération

Point 4 – Structuration technique SMIAC : approche thématique et outil SIG Structuration technique

Monsieur Baptiste Decaestecker présente le travail de structuration des données du serveur du SMIAC qui représentent plus de 13 000 fichiers difficilement exploitables. Les sollicitations ne sont pas toujours traitées efficacement et rapidement.

Monsieur Yohann Tranchant précise que la difficulté supplémentaire, outre une organisation probablement imparfaite, réside dans le fait que l'équipe est nouvelle, Vincent, étant le plus ancien (1 an et 2 mois).

Monsieur Baptiste Decaestecker précise que chaque dossier a été investigué, traité de manière thématique permettant un accès rapide des informations. Ces informations pourront être compilées dans un seul et même fichier qui pourra être utilisé dans des logiciels de cartographie.

A la question de **Monsieur Sylvain Biston**, Baptiste précise que le travail n'est pas cloisonné mais pourra évoluer, être complété.

Monsieur Baptiste Decaestecker précise que ce travail est toujours en cours et qu'il doit se poursuivre.

Nouveau programme informatique

En dehors de la gestion des fichiers du passé, le SMIAC continue à recevoir des données en quantité (ex. les débits pour les 5 stations). L'exploitation de ces données était très chronophage. Un programme informatique a été créé pour recueillir les données en un seul clic, d'accéder à une lecture instantanée et de les représenter graphiquement. Ce programme permet une lecture en temps réel, utile lors d'un épisode pluvieux. Beaucoup d'information et de compréhension sur le fonctionnement du bassin. Ces données pourront être publiées en ligne sur le site du SMIAC.

Point 5 – Point sur les études (suivi étiage 2023, volumes prélevables, observatoire 2022/2023)

1^{ère} campagne : suivi étiage 2023

L'objectif de cette étude est d'établir une cartographie du réseau hydrologique lors du pic de sécheresse 2023. L'intérêt est d'identifier les différents états d'écoulement du cours d'eau du bassin versant (cours d'eau visible, flaque, assec), d'identifier les cours d'eau résistants présentant des écosystèmes aquatiques à fort enjeu environnemental. L'analyse des cartographies permet de conclure à des apports au niveau des nappes et d'améliorer la compréhension du bassin versant. Ces informations permettent également la mutualisation de connaissances pour les différents acteurs du bassin notamment alimenter le futur PTGE et aider

les déclenchements des mesures d'économie d'eau, d'arrêt des prélèvements et de contrôle des consommations.

Monsieur Baptiste Decaestecker présente les résultats des campagnes terrains du 27 juillet et du 24 août 2023 menées grâce à 9 structures (associatives, représentatives d'état et des communautés de communes) représentant des équipes de 24 personnes pour chacune des campagnes, pour établir les cartographies.

Globalement, le 27 juillet, un tiers d'eau était bien visible, un tiers en assec et en flaqué et un tiers en état d'écoulement peu visible. L'étude a mis en évidence une évolution de l'état en assec lors de la campagne du 24 août.

Monsieur Vincent Mennessier précise que cette étude donne une vision de l'état du Chéran le 24 août, au pic de la sécheresse.

Monsieur Baptiste Decaestecker souligne la chance d'avoir eu des bénévoles très réactifs pour les campagnes de terrain au moment voulu.

Monsieur Vincent Mennessier souligne des nuances selon les secteurs dans les Bauges (cf. Grand Nant vs Nant d'Aillon). Par rapport aux conclusions de l'étude volumes prélevables et les modélisations, le ruisseau des Grands Clos est déjà sec (contraire à la conclusion de l'étude). Les modèles sont basés sur des chroniques pluie-débits avec des pluies régulières. Or le climat actuel conduit à des longues périodes sans pluies ; c'est le stock souterrain qui alimente alors le cours d'eau, d'où ces écarts avec l'étude. Cette étude va venir en complément des modélisations d'étude volumes prélevables sur les parties qui ne sont pas modélisables.

Monsieur Baptiste Decaestecker présente les conclusions de cette étude. 177 kms de ruisseaux sont diagnostiqués asséchés lors du pic d'étiage, soit 26% du réseau hydrologique. L'objectif principal des campagnes terrain était de regarder l'état d'écoulement de l'eau, d'autres observations annexes ont été faites comme la qualité (prolifération d'algues, présence de décharges, de détritus) et la présence de pompes dont le sujet doit être traité rapidement (nombre, volume, impact sur les milieux). Cette campagne demande une fine analyse. La rédaction d'un rapport est en cours qui sera fourni à tous les participants.

Monsieur Yohann Tranchant souligne que l'équipe est encore plus présente sur le terrain, ce qui intéresse beaucoup les parties prenantes. Il félicite l'équipe qui a pris cette initiative. C'est une réussite, l'observation attendue est parfois élargie. Donc, très important d'être présent au bord de l'eau.

Monsieur Eric Delhommeau questionne concernant les limites de compétence du SMIAC. **Monsieur Yohann Tranchant** répond qu'il est nécessaire de s'atteler à ce dossier qui doit être calé. **Monsieur Vincent Mennessier** précise que Vianney sera le 1^{er} interlocuteur sur ce sujet.

Bilan de l'étude « observatoire 2022 »

Monsieur Baptiste Decaestecker informe que cette étude cherche à qualifier l'état écologique du Bassin versant du Chéran selon les critères de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). Les volets physico-chimique (température, acidité, composition...), écotoxicité (capacité de certains

invertébrés à accumuler les polluants) et hydrobiologique (vie du cours d'eau) sont couplés afin de déduire une note le bon état écologique. L'étude porte sur 12 stations d'observations soumises à des batteries de tests en fonction des conditions (stations de Nant Boré à Marigny et Grand Nant à la Compote en assec).

Monsieur Baptiste Decaestecker présente les résultats du volet Physico-Chimique. L'étude révèle 7 stations en « qualité bonne », 2 stations en qualité « moyenne » (Nant Boré et Chéran à Marigny) et 2 stations en « mauvais état » (classe Rouge : Dadon, Nephaz), du fait de fortes concentrations en arsenic. Les paramètres déclassant la qualité des cours d'eau sont la saturation en oxygène, la concentration en phosphore, en HAP (molécules issues de la combustion) et en arsenic.

Monsieur Baptiste Decaestecker fait part d'un bilan positif du volet écotoxicité. L'étude n'a pas relevé de contamination sur les crevettes liée à des insecticides, des herbicides ou des produits de déshydratation (tuyaux de PVC, dioxines). Mais on a observé de faibles concentrations en mercure entraînant une toxicité moyenne sur le Nant d'Aillon et une forte toxicité sur le Dadon à Rumilly. Cette toxicité s'identifie lorsque les crevettes ont du mal à s'alimenter, phénomène lié au stress, à des perturbations dont l'origine peut être multiple. A la question de la provenance du mercure, **Monsieur Baptiste Decaestecker** répond que la provenance peut être une pollution artificielle, une remobilisation du sédiment, une origine géochimique. Pour l'instant, le SMIAC ne dispose pas d'information sur l'origine. Sa présence, sur la seconde campagne uniquement, présage un rejet ponctuel ou une remobilisation spécifique.

Monsieur Hervé Ferroud-Plattet demande si les données ont été croisées avec Monsieur Christophe Lansigu, géologue du Parc. **Monsieur Baptiste Decaestecker** indique que le temps n'a pas encore permis de le faire. Une prochaine rencontre pourra donner l'occasion de le faire et d'apporter une explication géologique.

Monsieur Baptiste Decaestecker fait part d'un bilan également positif du volet hydrobiologique avec 1 station en « très bon état », 5 en « bon état », 1 en « état moyen » (Chéran à Marigny), et 2 en état médiocre (Néphaz amont et aval), avec notamment de faibles densités des organismes. Les paramètres déclassants sont la densité de poissons et les espèces de diatomées (des micro algues) qui ont des affinités avec des eaux riches en matières organiques.

Monsieur Baptiste Decaestecker apporte les conclusions suivantes : tout ce qui est en amont de Marigny est classé en bon état écologique d'après la DCE et tout ce qui est à l'aval du bassin versant est de qualité médiocre voire de mauvaise qualité (pollution en arsenic, au mercure). Cependant le SMIAC devra rester attentif, car on constate un basculement des communautés d'insectes (de plus en plus de diptères au détriment d'espèces plus sensibles).

Monsieur Yohann Tranchant précise que les indicateurs de la DCE ne reflètent pas exactement le niveau de bon fonctionnement des communautés biologiques et il faudra donc rester vigilant sur cet indicateur.

Monsieur Vincent Mennessier ajoute que l'Europe impose cette directive à tous ses états membres avec l'objectif d'atteindre 60% de masse d'eau en bon état. Les critères sont fixés de

manière à être atteints (seuil du bon état bas). Sur le territoire, les implications peuvent être trompeuses avec une évaluation bonne des états DCE et des problèmes de qualité pour la baignade par exemple.

Monsieur Gilles Rey souligne que les résultats présentés sont très intéressants et que des retours de ce type sont attendus par les élus. C'est là la valeur ajoutée d'un chargé d'études au sein du SMIAC.

Concernant les insectes, **Monsieur Vincent Boulnois** demande si le SMIAC a des pistes d'explication sur l'évolution d'une espèce au dépend d'une autre. **Monsieur Vincent Mennessier** répond que la température de l'eau, les apports de nutriments et le niveau d'oxygène dans l'eau sont les principaux facteurs. **Monsieur Yohann Tranchant** demande s'il peut y avoir un impact sur la chaîne alimentaire. **Monsieur Vincent Mennessier** confirme cet impact. A Marigny-Sain-Marcel, les résultats de la pêche sont en diminution depuis 2 ans. Les populations de truites sont moitié moindres que l'an dernier. Les populations stables sont chevesne, barbeau.

Madame Agnès Barillier ajoute que la température, l'oxygène et les écoulements ont un impact sur les communautés biologique, la répartition des espèces les unes par rapport aux autres. Il est important de maintenir en très bon état les réservoirs biologiques car ces derniers permettent de restaurer la qualité globale d'un milieu à l'aval quand il a été dégradé par des pollutions ou d'autres facteurs.

Monsieur Vincent Mennessier s'interroge sur l'évolution des populations de poissons qui pourrait être liée à l'évolution des invertébrés. Cette manne d'invertébrés pourrait profiter plus à certains poissons qu'à d'autres ce qui expliquerait qu'on les retrouve plus abondamment.

Etude des volumes maximum prélevables

Monsieur Vincent Mennessier informe les membres que les résultats de l'étude ont été présentés lors du Copil du 2/6/23 pour validation. Ils concernent la définition des volumes maximum prélevables pour 18 sous-bassins versants sur la période de juin à octobre.

Globalement, le COPIL a validé : le gel global des prélèvements à l'échelle du bassin versant du Chéran, la réduction des prélèvements de -60% sur le Dadon et -50% sur la Veïse. Il reste des points à approfondir (ressources en périodes sèches, exhaustivité des prélèvements recensés, relations eaux souterraines et eaux superficielles, fonctionnalité des milieux), mais cette étude constitue une première base de connaissance du bilan besoins/ressources. Elle pose un constat et oriente les grandes tendances de prescriptions.

Administrativement, le SMIAC envoie une demande de notification auprès du Préfet de bassin qui va notifier aux préfets 73 et 74 qui vont instruire le volet opérationnel (les moyens à mettre en œuvre). S'en suivra un travail de construction du PTGE avec toutes les parties prenantes (temps important de concertation).

Il y a aussi une réflexion pour le classement du Chéran en ZRE (abaissement des seuils réglementaires à 8 m³/h au lieu de 400 m³/h) pour déclencher les seuils de déclaration et

d'autorisation. Ce classement permettrait de mobiliser plus facilement des aides de l'Agence de l'eau et du FEADER.

A partir de cette notification, il s'agira de construire collectivement le projet de territoire.

- L'étude donne les orientations
- Le PTGE vient affiner les connaissances et permet de définir les volumes prélevables qui seront utilisés pour les futures autorisations individuelles
- La durée de construction du programme est de 1 à 2 ans.

Monsieur Vincent Boulnois demande s'il y a d'autres prélèvements que l'eau potable dans le bassin. **Monsieur Yohann Tranchant** répond que l'entreprise Nestlé à Rumilly avait le captage le plus important mais a stoppé les prélèvements suite aux pollutions. Les agriculteurs prélèvent également pour alimenter les fermes. **Monsieur Vincent Mennessier** ajoute que la plupart des prélèvements passent par les réseaux d'eau potable.

Monsieur Vincent Boulnois demande si des retenues collinaires ne seraient pas une solution pour certains usagers. **Monsieur Yohann Tranchant** répond que ce point de vue peut être une piste ouverte en recentrant de plus près les besoins, les perspectives, en se rapprochant des consommateurs et justifie le souhait d'avancer rapidement dans l'élaboration du PTGE.

Monsieur Vincent Boulnois partage sa réflexion sur l'éventualité de réguler les écoulements afin de limiter les crues. **Madame Agnès Barillier** précise que des barrages excréteurs de crues existent mais ne sont pas envisageables pour le SMIAC. Elle rappelle que la meilleure façon de réguler l'eau est de restaurer les zones humides. **Monsieur Vincent Boulnois** précise qu'en cas de fortes précipitations les zones humides ne suffisent plus. **Monsieur Hervé Ferroud-Plattet** relève également l'artificialisation des sols. **Monsieur Vincent Boulnois** précise que l'eau potable n'est pas la même pour l'humain et l'industrie.

Monsieur Yohann Tranchant rappelle que l'étude traitera ces problématiques. Il la trouve plus que perfectible. Néanmoins, cette étude, débutée en 2019, a duré trop longtemps en raison de diverses péripéties. Les chiffres nécessitent une réactualisation mais l'étude est utile pour commencer à avancer et permettre de réfléchir. Il faut aller vers des programmes d'actions avant d'aller dans la finesse du détail des données de prélèvements.

Monsieur Vincent Boulnois pose également la problématique de la démographie. Même si ce n'est pas dans la compétence du SMIAC, les élus doivent prendre en compte ces questions d'équilibre de la ressource en eau dans leurs autres fonctions.

Monsieur Yohann Tranchant pense que le critère de l'eau ne doit pas être le seul critère à prendre en compte lors des révisions des PLU. La forme d'habitat, individuel ou collectif, est important (50% de consommation en moins pour consommateur en habitat collectif). Afin d'économiser l'eau potable et d'améliorer la qualité de l'eau du rejet dans le Chéran, les lois évoluent concernant les eaux usées, traitées qui pourront être réutilisées.

Concernant le délai de construction du PTGE, **Monsieur Yohann Tranchant** estime qu'un délai de 1 à 2 ans sera nécessaire pour la construction du projet et un délai de 3 à 4 ans pour la

mise en œuvre. **Monsieur Vincent Mennessier** précise que ce n'est qu'un premier PTGE qui nécessitera un suivi en continu sans limite de temps.

Point 5 – Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est close à 21 heures 25.

Monsieur Yohann Tranchant remercie la Mairie de Gruffy.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 10 octobre 2023 à 21 heures 25.

La Secrétaire de séance,
Agnès BARILLIER

Le Président,
Yohann TRANCHANT